

Règlement du concours BRADERIE City Concorde.

Concours organisé par Concorde Gestion s. à r.l, société établie et ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, Route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50466.

1. Conditions de participation au concours

Le concours aura lieu du **jeudi 26 août 2021 au lundi 30 août 2021** inclus pendant les heures d'ouverture du City Concorde. La participation au concours est ouverte à toutes personnes physiques. L'âge minimum pour participer au concours est de 18 ans. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. **Le personnel et les commerçants du City Concorde ne sont pas autorisés à participer au concours.** Le non-respect des dispositions ci-dessus énoncées entraînera la non-prise en compte de la participation. City Concorde se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne souhaitant pas justifier de sa condition sera exclue du concours.

Pour participer au concours, les participants doivent **gratter 3 cases sur le bulletin de participation** et remplir les coordonnées indiquées (nom, prénom, année de naissance, téléphone et adresse e-mail). Les bulletins de grattage sont disponibles dans tous les magasins et restaurants du City Concorde du jeudi 26 août au lundi 30 août 2021 ou jusqu'à épuisement du stock. Un bulletin de participation pourra par ailleurs être remis par personne et par jour sur simple demande à la réception.

2. Déroulement du concours et détermination des gagnants

Il y aura trois chances au jeu de grattage (détails des lots à gagner voir point 3). Deux chances où le gadget ou cadeau gagné est à retirer directement au stand « Braderie » qui se trouve dans la nouvelle extension du City Concorde. Une 3^{ième} chance lors d'un tirage au sort effectué parmi tous les bulletins valides et déposés dans les urnes installées au City Concorde, qui aura lieu mi-septembre 2021 au siège du City Concorde. Les gagnants seront prévenus par e-mail ou par téléphone. Seuls les bulletins de participation répondant aux conditions décrites ci-dessus pourront être gagnants. Les bulletins de participation incomplets, notamment en raison de l'absence de coordonnées, de coordonnées incomplètes ou erronées ne seront pas pris en considération, ce qui entraînera de plein droit la nullité de la participation au concours. City Concorde, se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement.

3. Lots à gagner

Il y aura 3 chances au jeu de grattage :

Chance n°1 :

En découvrant les 3 symboles « cadeau », le participant a gagné un **cadeau**. Le prix gagné est à retirer au stand « Braderie » qui se trouve dans la nouvelle extension du City Concorde pendant les heures d'ouverture. Sous « cadeau » seront repris des bons d'achat ou objets offerts par les magasins et le City Concorde (lampe de poche, tasses, bouteilles, sac en jute, parapluie, ...).

Chance n° 2 :

En découvrant les 3 symboles « Smiley » , le participant a gagné un **gadget**. Le prix gagné est à retirer au stand « Braderie » qui se trouve dans la nouvelle extension du City Concorde pendant les heures d'ouverture. Sous « gadget » seront repris des objets offerts par les magasins et le City Concorde (bloc-notes, boîte à bonbon, stylos, plantes, ...)

Chance n°3 :

En découvrant les 3 symboles-logos City Concorde, Bram et Cora , le participant peut participer au tirage au sort en remplissant le bulletin de participation pour gagner 1.000€ sous forme de chèques-cadeaux. Les 1000.- se composent de chèques-cadeaux du magasin Bram, Cora et City Concorde. Au total seront mis en jeu 8 x 1000.- de chèques-cadeaux. Les bulletins de participation sont à déposer dans les urnes installées au City Concorde jusqu'au 30 août 2021 inclus. Un tirage au sort aura lieu mi-septembre 2021 et les gagnants sont prévenus par e-mail ou par téléphone. Les chèques-cadeaux sont à enlever par les gagnants au City Concorde à Bertrange, 80 route de Longwy .

Tous les prix gagnés ne peuvent être monnayés ou être échangés en argent liquide.

4. Acceptation du Règlement

Le simple fait de participer à ce jeu implique automatiquement l'acceptation pure et simple et sans restriction, ni réserve des modalités du concours et du présent règlement. City Concorde se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement. Dans ce cas, le gagnant sera déchu de plein droit de tout droit à obtenir un quelconque lot.

Par la seule participation au concours, les gagnants autorisent City Concorde d'utiliser leurs noms et photos pour la publicité, et ceci sans aucune compensation financière.

5. Limitation de responsabilité de City Concorde

City Concorde ne pourra être tenue pour responsable si pour quelque raison que ce soit, le jeu devrait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. En outre, City Concorde se réserve le droit de proroger ou d'écourter la durée du présent concours. Dans ce cas, une annonce sera faite par voie d'affichage. En outre, City Concorde ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect en relation avec le lot gagné, notamment tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué.

City Concorde ne pourra, non plus, être tenue pour responsable dans le cas où le gagnant ne peut bénéficier de son lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice.

City Concorde se réserve également le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Dans ce cas, la dernière version envoyée chez l'huissier de justice fait foi.

6. Traitement des données

Les données collectées feront l'objet d'un traitement par City Concorde conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), ainsi que conformément à la politique de confidentialité de City Concorde.

Les données personnelles sont traitées exclusivement pour l'organisation du concours et pour envoyer des newsletters aux participants qui le désirent. Les participants ont le droit à tout moment de se désinscrire de la liste d'envoi des newsletters en cliquant notamment sur le lien qu'ils trouveront dans l'e-mail

Pour le surplus des dispositions relatives à la protection des données personnelles il est renvoyé à la notice d'information qui se trouve sur le site de www.concorde.lu.

7. Loi applicable et tribunaux compétents

Le présent règlement ainsi que le tirage au sort sont soumis au droit luxembourgeois. Toute question relative au présent règlement concernant notamment son application ou son interprétation sera exclusivement soumise aux tribunaux de Luxembourg-Ville.

8. Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé à l'étude des Huissiers de Justice Carlos Calvo – Frank Schaal, demeurant à L – 1461 Luxembourg, 65 rue d'Eich.

Une copie du règlement peut être obtenue sur simple demande écrite auprès City Concorde à l'adresse suivante : 80 Route de Longwy, L-8060 Bertrange.